

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2173

21 novembre 2006

SOMMAIRE

Arcadien, S.à r.l., Niederanven	104299	Maroquinerie du Centre, S.à r.l., Dudelange	104289
Barnowl Holdings S.A.	104282	Maroquinerie du Centre, S.à r.l., Dudelange	104289
BGP Investment, S.à r.l., Luxembourg	104304	MCK, S.à r.l., Luxembourg	104258
Bike World, S.à r.l., Walferdange	104300	McKesson International Holdings V, S.à r.l., Ber-	
Cafécafé, S.à r.l., Dudelange	104267	trange	104275
Carmel Capital IV, S.à r.l., Luxembourg	104292	MG Management Holdings (Luxembourg), S.à r.l.,	
Columbus Trading S.A., Howald	104301	Luxembourg	104278
Compagnie des Arts et Antiquités, S.à r.l., Luxem-		MG Management Holdings (Luxembourg), S.à r.l.,	
bourg	104299	Luxembourg	104279
Consa S.A.H., Luxembourg	104304	Monticello Investment S.A., Luxembourg	104291
Dilos S.A., Bereldange	104300	Monticello Investment S.A., Luxembourg	104292
DSD Luxembourg S.A., Foetz	104303	Monticello Investment S.A., Luxembourg	104299
E.F. Hutton & Company (Luxembourg) S.A.	104284	Monticello Investment S.A., Luxembourg	104299
Energy Standard Group S.A., Luxembourg	104282	New NIBC II Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	104284
Energy Standard Group S.A., Luxembourg	104282	North European Patents and Investments H.S.A.,	
Energy Standard Group S.A., Luxembourg	104283	Luxembourg	104260
Etablissements C.P. Bourg (Luxembourg) S.A.,		North European Patents and Investments H.S.A.,	
Helmsange	104303	Luxembourg	104260
Euro Natur Produkt US Service, GmbH, Rolling .	104300	Novacom S.A.	104283
e-Race Solution S.A., Luxembourg	104260	P.M.E Invest S.A.H., Luxembourg	104267
G & Mana, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	104280	RCP 1 (Lux), S.à r.l., Luxembourg	104268
GEF Real Estate Holding S.A., Luxembourg	104279	Res S.A., Luxembourg	104283
HBI Dormagen, S.à r.l., Luxembourg	104304	Richarts N.K.J., S.à r.l., Agence d'Assurances, Bet-	
Hebe, S.à r.l., Luxembourg	104301	tange-sur-Mess	104303
Hilos S.A., Bereldange	104301	Richarts N.K.J., S.à r.l., Agence d'Assurances, Bet-	
Ingotech S.A., Luxembourg	104284	tange-sur-Mess	104304
Inter-Bowling, S.à r.l., Foetz	104282	Saint Hubert Investments, S.à r.l., Luxembourg .	104284
Internationale Beratungs GmbH, Luxembourg ..	104299	Salon Caboverdiana S.A., Luxembourg	104300
Jean-Louis Chapellier, S.à r.l., Grevenmacher ...	104300	Secapital, S.à r.l., Luxembourg	104276
Kattun, S.à r.l., Luxembourg	104261	Secapital, S.à r.l., Luxembourg	104277
LBREP Holdings, S.à r.l., Luxembourg	104289	Sibekalux S.A.	104280
LBREP Holdings, S.à r.l., Luxembourg	104291	StarPlus Sicav, Luxembourg-Strassen	104302
LogReha, S.à r.l., Luxembourg	104301	Taxis & Ambulances Emile, S.à r.l., Bettembourg	104267
LogReha, S.à r.l., Luxembourg	104301	Tele2 Europe S.A., Bertrange	104277
LogReha, S.à r.l., Luxembourg	104302	Tele2 International Card Company S.A., Ber-	
LSF5 Giga Investments, S.à r.l., Luxembourg	104280	trange	104275
LSF5 Giga Investments, S.à r.l., Luxembourg	104281	Triple P S.A.	104275
Luxtradi S.A.	104283	UBS (Lux) Bond Sicav, Luxembourg	104282
Maroquinerie du Centre, S.à r.l., Dudelange	104283	UBS (Lux) Equity Sicav, Luxembourg	104280
Maroquinerie du Centre, S.à r.l., Dudelange	104289	Umicore Finance Luxembourg S.A.	104279
Maroquinerie du Centre, S.à r.l., Dudelange	104289	World Energy Program S.A., Luxembourg	104260

MCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 138, rue des Pommiers.

R. C. Luxembourg B 120.133.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Manuel Ramos De Araujo Kuner, entrepreneur, né à Alvarelhos/Santo Tirso (Portugal), le 19 décembre 1963, demeurant à L-2343 Luxembourg, 138, rue des Pommiers.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er}. Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction et de transport de marchandises utilisées dans le domaine de la construction.

Elle a également pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière et l'activité d'administrateur de biens et de syndic de copropriété.

Elle pourra faire généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.

Art. 3. La société prend la dénomination de MCK, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit, ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Manuel Ramos De Araujo Kuner, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Monsieur Ivan Tzanevski, ingénieur, né à Ressen (Bulgarie), le 29 juin 1952, demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 49, rue Zenon Bernard, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2.- Monsieur Manuel Ramos De Araujo Kuner, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

4.- Le siège social est établi à L-2343 Luxembourg, 138, rue des Pommiers.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Ramos De Araujo Kuner, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 3 octobre 2006, vol. 435, fol. 98, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 octobre 2006.

A. Weber.

(110038.3/236/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

NORTH EUROPEAN PATENTS AND INVESTMENTS H.S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 52.242.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107488.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

NORTH EUROPEAN PATENTS AND INVESTMENTS H.S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 52.242.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2006 a pris acte du changement de la dénomination sociale du commissaire aux comptes de S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH en EWA REVISION S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107496.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

WORLD ENERGY PROGRAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 95.084.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour la société

Signature

(107564.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

e-RACE SOLUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 88.192.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2006 que PULPIT INC, société de Panama, ayant son siège PH Plaza 2000, 16th Floor 50Th Street, Panama, a été nommée commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. démissionnaire.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(108534.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

KATTUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 120.151.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of September.

Before Us, Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 97.795,

represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy with power of substitution given on September 29, 2006.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name

1.1. There is formed a private limited liability company under the name KATTUN, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company) and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered Office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1. The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies).

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3. The Company may in particular enter into the following transactions:

- act as general partner of a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

II.- Capital, Shares**Art. 5. Share Capital**

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by two hundred fifty (250) Shares of fifty Euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares' Indivisibility

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

III.- Management - Representation**Art. 8. Management**

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Board of Managers

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company

10.1. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers

11.1. The sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of videoconferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

IV.- General meeting of shareholders**Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes**

13.1. The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

V.- Business year

Art. 14. Business Year

14.1. The Company's financial year starts on the first day of July of and ends on the last day of June of the following year.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Board of Managers may however and to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

VI.- Liquidation

Art. 16. Causes of Dissolution

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation

17.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

VII.- Applicable law

Art. 18. Applicable Law

18.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end 30 June 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, BGP INVESTMENT, S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe for the whole share capital of the Company and to fully pay up all two hundred and fifty (250) Shares by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), which amount is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand three hundred (2,300) Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, represented as stated above, has passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed as Manager for an undetermined period:
- BGP INVESTMENT, S.à r.l., having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 97.795.
- 2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuvième jour de septembre.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97.795,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée le 29 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KATTUN, S.à r.l., qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société) et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autres, de souscription ou d'acquisition de titres et droits par participation, apport, prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toute société, qui serait actionnaire, direct ou indirect, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (auxquelles il est ci-après fait référence comme les Sociétés Apparentées).

Pour les besoins de cet Article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société directement ou indirectement détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- agir en qualité de Gérant commandité d'une société en commandite de droit allemand;
- emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds par, y compris mais non limité à, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou l'utilisation des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes et conditions jugés adéquats avec ou sans sûreté;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs de l'entreprise (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par le droit luxembourgeois;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois vouloir bénéficier du régime fiscal particulier de la Loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts

6.1 Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

III. Gestion - Représentation**Art. 8. Conseil de gérance**

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Les Gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance

11.1 Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

V. Exercice social

Art. 14. Exercice Social

14.1 L'année sociale commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de Distribution des Parts

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

VI. Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

VII. Loi applicable

Art. 18. Loi Applicable

18.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2007.

Souscription - libération

Ces faits exposés, BGP INVESTMENT, S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire l'entièreté du capital social de la Société et de libérer intégralement les deux cent cinquante (250) Parts par un versement en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), qui est donc à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille trois cents (2.300) euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme Gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- BGP INVESTMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97.795.
2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 89, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(110176.3/230/379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

TAXIS & AMBULANCES EMILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3280 Bettembourg, 39, rue Sigefroi.

R. C. Luxembourg B 80.877.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Gérant

(107655.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

CAFECAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3598 Dudelange, 30, route de Zoufftgen.

R. C. Luxembourg B 87.194.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue extraordinairement le 2 octobre 2006

L'assemblée générale accepte la démission du gérant unique Monsieur Carlos Manuel Martins Dos Santos Frazao, demeurant à L-3591 Dudelange, 95, rue de la Vallée.

et nomme en remplacement deux gérants:

Monsieur Carlos Manuel Martins Dos Santos Frazao, né le 16 février 1963 à Luanda (P) demeurant à L-3591 Dudelange, 95, rue de la Vallée, en tant que gérant technique;

et

Monsieur Manuel Guedes Martins, né le 5 octobre 1960 à Angola (P) demeurant à L-3511 Dudelange, 67, rue de la Libération, en tant que nommé administratif.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dudelange, le 2 octobre 2006.

Pour CAFECAFE, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant administratif / Gérant technique

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107857.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

P.M.E. INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 37.735.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01065, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(107964.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

RCP 1 (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 120.129.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirteenth of September.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RCP (LUX) HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, here represented by Ms Patrizia Collarin, private employee, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, by virtue of a proxy given on September 12th, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name RCP 1 (LUX), S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or, with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or partners owning at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3. or 6.4. above.

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager or, if there are more than one manager, by any Category A manager and any one category Category B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or videoconference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any one Category A manager and any one category Category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of May of each year and end on the thirtieth of April of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s)

or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 30th April 2007.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by RCP (LUX) HOLDINGS, S.à r.l., as aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately EUR 1,800.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

Andrew Pettit, company director, born in Cleethorpes (United Kingdom), on March 7th, 1968, with professional address at 20 Balderton Street, London, W1K6TL;

Nicolas West, company director, born in Aylesbury (United Kingdom), on 17 May 1972, with professional address at 20 Balderton Street, London, W1K6TL.

Category B managers:

Alain Heinz, Company Director, born in Forbach (France), on May 17th, 1968, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

Bob Faber, Company Director, born in Luxembourg, on May 15th, 1964, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above-appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le treize septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RCP (LUX) HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

ici représentée par Mlle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration donnée le 12 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination RCP 1 (LUX), S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tous ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de toutes ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que toutes ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi,
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de toutes ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que toutes ou partie de ces parts sociales soient attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi,
- b) aux autres associés, ou

c) à une partie tierce désignée.

6.6. Toutes ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le premier mai de chaque année et se termine le trente avril de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera le 30 avril 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par RCP (LUX) HOLDINGS, S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ 1.800 EUR.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

Andrew Pettit, administrateur de sociétés, né à Cleethorpes (Royaume-Uni), le 7 mars 1968, demeurant professionnellement au 20 Balderton Street, London, W1K6TL;

Nicolas West, administrateur de sociétés, né à Aylesbury (Royaume-Uni), le 17 mai 1972, demeurant professionnellement au 20 Balderton Street, London, W1K6TL.

Gérants de Catégorie B:

Alain Heinz, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

Bob Faber, administrateur de sociétés, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Collarin, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 63, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

P. Frieders.

(109988.3/212/453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 101.214.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Signature

Mandataire

(108010.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

TELE2 INTERNATIONAL CARD COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 75.286.

Le bilan abrégé arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(108050.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

TRIPLE P S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 84.218.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation de la société

TRIPLE P S.A.

R.C. Luxembourg Section B Numéro 84.218

prend fin

le 4 septembre 2006

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 septembre 2006.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

R.G.F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108978.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

SECAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand six, on the eighteenth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in 53-238 Wroclaw, Poland, Ul. Ostrowskiego 7, duly represented by Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, by virtue of a proxy dated 4th August 2006.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à r.l. (the «Company»), a «société à responsabilité limitée de titrisation», which has its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.305, which has been incorporated by a notarial deed on May 17th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1045 of October 15th, 2005.

The articles of incorporation were modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on October 7th, 2005, published 3rd April 2006.

The sole member, represented as above stated, requested the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of PLN 12,500,000 (twelve million five hundred thousand Polish Zloty) to raise it from PLN 17,060,000 (seventeen million sixty thousand Polish Zloty) to PLN 29,560,000 (twenty-nine million five hundred sixty thousand Polish Zloty) by the creation and issue of 12,500 (twelve thousand five hundred) new corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish Zloty) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units.

Subscription - Payment

Thereupon, KRUK S.A., predesignated, represented as above stated, declared to subscribe the 12,500 (twelve thousand five hundred) newly issued corporate units, with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish Zloty) each and to fully pay them up by a contribution in cash, so that the amount of PLN 12,500,000 (twelve million five hundred thousand Polish Zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The sole member resolved to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at PLN 29,560,000 (twenty-nine million five hundred sixty thousand Polish Zloty) divided into 29,560 (twenty-nine thousand five hundred sixty) corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish Zloty) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately three thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing proxyholder, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social au 53-238 Wroclaw, Pologne, Ul. Ostrowskiego 7, ici représentée par Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 4 août 2006.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 108.305, constituée suivant acte notarié en date du 17 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 octobre 2005, publié au Mémorial C le 3 avril 2006.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 12.500.000 (douze millions cinq cent mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 17.060.000 (dix-sept millions soixante mille zloty polonais) à PLN 29.560.000 (vingt-neuf millions cinq cent soixante mille zloty polonais), par la création et l'émission de 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) par part sociale et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et libération

Ensuite a comparu KRUK S.A., prédésignée et représentée comme ci-dessus stipulé, et a déclaré souscrire les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire, de sorte que le montant de PLN 12.500.000 (douze millions cinq cent mille zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à PLN 29.560.000 (vingt-neuf millions cinq cent soixante mille zloty polonais), représenté par 29.560 (vingt-neuf mille cinq cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hornick, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, vol. 155S, fol. 43, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

J. Elvinger.

(109994.3/211/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

SECAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 108.305.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

J. Elvinger.

(109995.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

TELE2 EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 56.944.

Le bilan abrégé arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(108052.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**MG MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MACQUARIE GOODMAN MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Share capital: EUR 1,000,000.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 117.046.

In the year two thousand and six, on September 12th.
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

JUNGRANGE LIMITED, a company with registered office at 10, Upper Bank Street, London E14 5JJ, United Kingdom, under registered number 5824801 (the «Sole Shareholder»),
represented by Mr Jean-Pierre Saddi, employee, Luxembourg, 2, rue de la Chapelle,
by virtue of a proxy given on August 8th, 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:
- That it is the sole actual shareholder of MACQUARIE GOODMAN MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company, incorporated by deed of undersigned notary on the 30th of May 2006, not yet published in the Mémorial C, having its registered office in Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

- That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company to MG MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.; and
2. Subsequent amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation of the Company.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into MG MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination MG MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and, in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société JUNGRANGE LIMITED, avec siège social au 10, Upper Bank Street, London E14 5JJ, United Kingdom, inscrite sous le numéro 5824801,

(l'«Associé unique»),

ici représentée par M. Jean-Pierre Saddi, employé privé, Luxembourg, 2, rue de la Chapelle,

en vertu d'une procuration datée du 8 août 2006, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société MACQUARIE GOODMAN MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le susdit notaire Jacques Delvaux en date du 30 mai 2006, acte en voie de publication au Mémorial C, dont le siège social est sis au 46A, avenue John F. Kennedy.

- Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société en MG MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., et

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

- Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en MG MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination sociale MG MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

Coût

Les parties évaluent les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, vol. 155S, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

J. Delvaux.

(110002.3/208/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

**MG MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MACQUARIE GOODMAN MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.000.000.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 117.046.

Statuts coordonnés en date du 12 septembre 2006, suite à une acte n° 512 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(110003.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

GEF REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 21.066.

La répartition des résultats sur comptes au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Signatures.

(108064.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

UMICORE FINANCE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Société mère: UMICORE, Société Anonyme.

Siège social de la société mère: B-1000 Bruxelles, 31, rue du Marais.

R. C. Luxembourg B 103.343.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(108290.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

SIBEKALUX, Société Anonyme.**Société mère: UMICORE, Société Anonyme.**

Siège social de la société mère: B-1000 Bruxelles, 31, rue du Marais.
R. C. Luxembourg B 103.453.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(108292.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

G & MANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 109, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 12.530.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Signature

Mandataire

(108406.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

UBS (LUX) EQUITY SICAV, Société à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.386.

Le bilan au 31 mai 2006, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BV01625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour UBS (LUX) EQUITY SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

O. Schütz / I. Asseray

Associate Director / Director

(108430.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

LSF5 GIGA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 112.581.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Corinne Petit, private employee, with professional address in Remich, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on September 26th, 2006;

2) LSF5 GIGA HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.052, represented by Mr Alain Heinz, here represented by Ms Corinne Petit, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 26th, 2006.

Said proxies, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties declare that during the deed of the Resolutions of the shareholders of LSF5 GIGA INVESTMENTS, S.à r.l., on September 12th, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, it was disregarded:

1) that the first party, the «société à responsabilité limitée» LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office in L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt, R.C.S. Luxembourg number B 91.796, then represented by Mr Philippe Detournay, he himself represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, was at that moment not a partner of LSF5 GIGA INVESTMENTS, S.à r.l.;

2) that LSF5 GIGA HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, shall appear instead of LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. in the deed of the Resolutions of the shareholders of September 12th, 2006.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille six, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1) LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay, ici représenté par Mademoiselle Corinne Petit, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Remich, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 septembre 2006;

2) LSF5 GIGA HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.052, représentée par Monsieur Alain Heinz, ici représenté par Mademoiselle Corinne Petit, prénommée, en vertu d'une procuration donné à Luxembourg le 26 septembre 2006.

Lesquelles procuration, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent que lors de l'acte de Résolutions des associés de la société LSF5 GIGA INVESTMENTS, S.à r.l., reçu par le notaire instrumentant en date du 12 septembre 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, il n'a pas été tenu compte:

1) du fait que la première comparante, la société à responsabilité limitée, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 91.796, alors représentée par Monsieur Philippe Detournay lui même représenté par Madame Francine Ewers, demeurant professionnellement à Luxembourg, n'étant à ce moment pas une associée de la société LSF5 GIGA INVESTMENTS, S.à r.l.;

2) que lors de l'acte de Résolution des associés du 12 septembre 2006, la société LSF5 GIGA HOLDINGS, S.à r.l., prénommée, doit comparaître à la place de la société LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 septembre 2006, vol. 470, fol. 97, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 octobre 2006.

M. Schaeffer.

(110019.2/5770/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

LSF5 GIGA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 112.581.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 octobre 2006.

M. Schaeffer.

(110018.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

UBS (LUX) BOND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.385.

Le bilan au 31 mai 2006, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BV01614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour UBS (LUX) BOND SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

O. Schütz / I. Asseray

Associate Director / Director

(108441.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

INTER-BOWLING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 52.839.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(108525.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

ENERGY STANDARD GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 44.102.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Signature.

(108582.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

ENERGY STANDARD GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 44.102.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Signature.

(108583.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

BARNOWL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 30.046.

Avec effet au 26 septembre 2006, la société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi en ses locaux de la société anonyme BARNOWL HOLDINGS S.A.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST LUXEMBOURG S.A.

P. Marx / D. Sana

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108767.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

ENERGY STANDARD GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 44.102.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Signature.

(108584.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

RES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les informations et documents annexes enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU02426, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Signature.

(108648.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

LUXTRADI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.644.

Avec effet au 26 septembre 2006, la société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi en ses locaux de la société anonyme LUXTRADI S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST LUXEMBOURG S.A.

P. Marx / D. Sana

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108649.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

MAROQUINERIE DU CENTRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 78.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05547, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(109149.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

NOVACOM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 46.222.

Avec effet au 26 septembre 2006, la société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi en ses locaux de la société anonyme NOVACOM S.A.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST LUXEMBOURG S.A.

P. Marx / D. Sana

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108769.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

104284

SAINT HUBERT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: USD 31.050,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 57.466.

—
Associés

En date du 14 août 2006, les sociétés BORAK INVESTMENT S.A. (détenant 30 parts) et ONEIDA INVESTMENTS S.A. (détenant 590 parts), ont été liquidées.

La société SINCLAIR GENERAL CORPORATION, domiciliée au 50th Street, Panama City, Republic of Panama est dès lors devenue actionnaire de 620 parts de la société SAINT HUBERT INVESTMENTS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108717.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

E.F. HUTTON & COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R. C. Luxembourg B 11.304.

—
Avec effet au 26 septembre 2006, la société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi en ses locaux de la société anonyme E.F. HUTTON & COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. (en liquidation).

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST LUXEMBOURG S.A.

P. Marx / D. Sana

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108786.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

NEW NIBC II LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 113.629.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109086.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

INGETECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 120.139.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le cinq octobre.

Par-devant Maître Delvaux, Notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Céline Ancel, Ingénieur, née le 5 septembre 1980 à F-54520 Laxou, demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue du Général Gillant.

2. Monsieur Frédéric Huguin, Maître ès sciences, né le 18 septembre 1973 à F-54350 Mont-Saint-Martin, demeurant à F-54590 Hussigny Godbrange, 8, rue Salvador Allende.

Les comparants 1^{er} et 2, sont représentés par Monsieur Didier Kazenas, Expert comptable, demeurant professionnellement à L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise, en vertu de procurations données le 29 septembre 2006 et le 29 septembre 2006, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant à l'acte et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de INGETECH S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'ingénieur-conseil, et plus généralement l'exercice de toutes les activités en rapport avec la profession d'ingénieur-conseil, conformément au respect de la déontologie de la profession d'ingénieur-conseil telle que définie par l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils.

Elle peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national qu'international.

Elle peut prendre des participations directes ou indirectes dans le capital de toute société ayant des activités similaires, annexes ou connexes.

Elle peut exercer un pouvoir de gestion de ses filiales.

Elle s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'ingénieur-conseil. Elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune.

Les actions de la société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote attachés aux actions de la société doivent être en tout temps détenue par des personnes physiques ou morales qui satisfont aux conditions d'honorabilité et de qualification professionnelle mentionnées à la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'Architecte et d'Ingénieur-conseil.

Les autres vingt-cinq pour cent (25%) au maximum des droits de vote attachés aux actions de la société, ne peuvent pas être détenus par une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui risquent de porter atteinte, directement ou indirectement, à l'indépendance professionnelle de la société.

Art. 7. Hormis le cas d'une décision de l'assemblée générale réunissant l'accord des trois quarts des actions souscrites, toute cession ou transmission d'actions entre vifs et toute transmission pour cause de mort à un autre qu'un descendant en ligne directe ou le conjoint survivant, sont soumises à un droit de préemption de la part des autres associés tel qu'exposé ci-après.

Toute cession d'actions entre vifs pour cause de mort telle que décrite ci-dessus, peu importe la forme juridique adoptée, vente, échange, donation ou autre, est soumise au droit de préemption ci-après décrit, l'inobservation de ce droit d'attribution et de préemption en cas de cession ou de transmission entraînant la nullité tant entre les parties cédantes et cessionnaires que vis-à-vis de la société de ces cessions ou transmissions intervenues.

Il existe un droit préférentiel d'attribution et de préemption en faveur des autres actionnaires de la société. A cet effet, le cédant entendant céder des actions où le légataire autre que les descendants et/ou le conjoint de l'actionnaire décédé devront faire une déclaration par écrit recommandé au siège social de la société en indiquant l'identité du cessionnaire ou du légataire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée ou la transmission intervenue.

Les administrateurs doivent avertir, avec toutes les informations reçues, les autres actionnaires dans le délai de dix jours à partir de la réception de la déclaration du droit de préemption leur réservé. Tout actionnaire aura alors pendant un délai de dix jours, le droit de manifester sa volonté d'acquiescer aux conditions préposées et en cas de désaccord sur le prix proposé au prix tel que stipulé ci-après au dernier alinéa, tout ou partie des actions offertes par une communication par lettre recommandée aux administrateurs. Si plusieurs ou tous les actionnaires entendent faire usage du droit

d'attribution ou de préemption, la répartition des actions à acquérir se fera en proportion des actions qu'ils possèdent, les administrateurs avisant équitablement en cas de rompus.

Au cas où certains des actionnaires n'auraient pas fait usage de leur droit de préemption dans le délai prédit, il existe en faveur des autres actionnaires, ayant exercé leur droit de préemption pendant un délai de 10 jours, un nouveau droit, proportionnel aux actions qu'ils possèdent, de se rendre acquéreur des actions pour lesquelles un droit de préemption n'aurait pas encore été exercé.

Après l'expiration d'un délai de trente jours à compter de la déclaration au siège social de la part du cédant en cas de cession entre vifs ou de la part des légataires ou autres ayants droit autres que les descendants et le conjoint survivant, en cas de transmission autre qu'entre vifs, la cession ou transmission concernant les titres au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercée, est définitivement opposable à la société, et ceci à condition que, pour la cession projetée, cette cession intervienne dans les dix jours depuis l'expiration du délai de trente jours au cessionnaire désigné suivant les conditions indiquées initialement aux administrateurs.

Le prix d'une action pour les besoins ci-avant visés sera établi, à défaut d'acceptation de celui proposé par le déclarant ou à défaut d'arrangement amiable, sur base du règlement interne établi entre actionnaires. Le tout sans préjudice de l'article 6 des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Le mandat d'administrateur est gratuit sauf décision contraire de l'Assemblée générale.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent. Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Par simple décision du conseil d'administration, la société peut établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 11. Pour tout objet d'ordre technique, la société est engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué qui satisfait aux conditions d'honorabilité et de qualification professionnelle mentionnées à la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'Architecte et d'Ingénieur-conseil.

Sur un plan administratif, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 12 des statuts.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, sinon à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable précédent à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 16. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 17. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 18. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 19. Le conseil d'administration respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 20. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

Art. 21. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 24. L'excédent créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. La société pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition Générale

Art. 27. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

L'assemblée générale annuelle se réunira au siège, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, et pour la première fois, en l'an 2008.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Par dérogation à l'article 12 des statuts, le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale qui se tient immédiatement après l'assemblée constitutive.

Par dérogation à l'article 8 des statuts le premier président sera nommé par l'assemblée générale qui se tient immédiatement après l'assemblée constitutive.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Madame Céline Ancel, prénommée	750 actions
2) Monsieur Frédéric Huguin, prénommé	250 actions
Total	1.000 actions

Toutes les actions, ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent) de sorte que la somme de EUR 7.750 (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.800.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Céline Ancel, Ingénieur, née le 5 septembre 1980 à F-54520 Laxou, demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue du Général Gillant;

- Monsieur Frédéric Huguin, Maître ès sciences, né le 18 septembre 1973 à F-54350 Mont-Saint-Martin, demeurant à F-54590 Hussigny Godbrange, 8, rue Salvador Allende;

- Monsieur Alain Roux, Technicien supérieur, né le 3 juillet 1965 à F-54000 Nancy, demeurant à F-57290 Seremange-Erzange, 3, rue de la Vigne.

A été appelée aux fonctions de Commissaire la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG S.A. située 1, rue de l'Eglise, L-3391 Peppange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.212.

Le siège social de la société est fixé à L-2520 Luxembourg, adresse 21-25, allée Scheffer.

3. Par dérogation à l'article 12 des statuts, Madame Céline Ancel est nommée Administrateur Délégué à la gestion journalière de la société INGETECH S.A. Elle peut engager la société par sa seule signature.

4. Par dérogation à l'article 8 des statuts, Monsieur Alain Roux est nommé Président du Conseil d'Administration de la société INGETECH S.A.

Clôture

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: D. Kazenas, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 87, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

J. Delvaux.

(110064.3/208/264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

MAROQUINERIE DU CENTRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 78.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05544, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(109152.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

MAROQUINERIE DU CENTRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 78.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05548, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(109155.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

MAROQUINERIE DU CENTRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 78.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05551, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(109158.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

MAROQUINERIE DU CENTRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 78.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05554, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(109162.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

LBREP HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 88.493.

In the year two thousand six, on the eighteenth day of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LB I GROUP INC., a company governed by the laws of the State of New York (USA), established and having its registered office in 3 World Financial Center, New York (USA),

here represented by:

Mr Patrice Gallasin, employee, residing professionally at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, acting pursuant to a proxy dated September 15th, 2006.

I. Said proxy, after being signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document that: the appearing party is the sole shareholder of LBREP HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which has been incorporated formerly under the name of LBREP CBX HOLDINGS, S.à r.l., by deed of the undersigned notary, on July 31st, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1429 of October 3rd, 2002, and entered in the Luxembourg Company Register, Section B, under the number 88.493, and which has its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted on September 12th, 2005, which deed has been published in the Mémorial C, number 487 of March 7th, 2006.

III. The appearing party having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following:

Agenda:

1. To replace the current second sentence of Article nine (9) of the Company's Articles of Incorporation, by the following new sentence:

«In the case of several directors, the Corporation is managed by a board of directors composed of category A directors and category B directors.»

2. To replace the last sentence in paragraph six (6) of Article ten (10) of the Company's Articles of Incorporation by the following:

«Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting including at least the favorable vote of one category A director.»

3. To amend Article thirteen (13) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 13. Binding signatures. «The Corporation will be bound in all circumstances by the sole signature of any category A director or the joint signature of one category A director and one category B director or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the directors.»

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to replace the current second sentence of Article nine (9) of the Company's Articles of Incorporation, by the following new sentence:

«In the case of several directors, the Corporation is managed by a board of directors composed of category A directors and category B directors.»

Second resolution

The sole shareholder resolved to replace the last sentence in paragraph six (6) of Article ten (10) of the Company's Articles of Incorporation by the following:

«Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting including at least the favorable vote of one category A director.»

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend Article thirteen (13) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 13. Binding signatures. «The Corporation will be bound in all circumstances by the sole signature of any category A director or the joint signature of one category A director and one category B director or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the directors.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above-appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LB I GROUP INC., une société régie par les lois de l'Etat de New York (USA), établie et ayant son siège social au 3 World Financial Center, New York (USA),

représentée par:

Monsieur Patrice Gallasin, employé, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 15 septembre 2006.

I. La prédite procuration, après avoir été signée en son entier par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

la partie comparante est l'associée unique de LBREP HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée originellement sous la dénomination de LBREP CBX HOLDINGS, S.à r.l., suivant acte du notaire instrumentant, le 31 juillet 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1429 du 3 octobre 2002, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.493, et ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 12 septembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 487 du 7 mars 2006.

III. La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. De remplacer l'actuelle deuxième phrase de l'article neuf (9) des statuts de la Société, par la nouvelle phrase suivante:

«En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B.»

2. De remplacer la dernière phrase à l'alinéa six (6) de l'article dix (10) des statuts de la Société par la phrase suivante: «Toute décision du conseil de gérance sera prise par une majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion, y compris au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie A.»

3. De modifier l'article treize (13) des statuts de la Société comme suit:

Art. 13. Signatures engageant la société. «La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant de la catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B ou par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par les gérants.» a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de remplacer l'actuelle deuxième phrase de l'article neuf (9) des statuts de la Société par la nouvelle phrase suivante:

«En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B.»

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de remplacer la dernière phrase à l'alinéa six (6) de l'article dix (10) des statuts de la Société par la phrase suivante:

«Toute décision du conseil de gérance sera prise par une majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion, y compris au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie A.»

Troisième résolution

L'associé a décidé de modifier l'article treize (13) des statuts de la Société comme suit:

Art. 13. Signatures engageant la société. «La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant de la catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B ou par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par les gérants.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Gallasin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2006, vol. 907, fol. 21, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(110013.3/239/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

LBREP HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 88.493.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(110014.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

MONTICELLO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 79.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02195, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(109172.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

MONTICELLO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 79.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02198, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(109174.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

CARMEL CAPITAL IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 9,100.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 120.152.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the 11th day of September.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, a company registered in Guernsey, under Company Register Number 39257, having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ,

acting in its capacity as general partner to the limited partnerships TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-A, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-B, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-C, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-D, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-E, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-F, having their offices at Two More London Riverside, London, SE1 2AP, constituting TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II («TFCP II»),

hereby represented by Gérard Maîtrejean, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 September 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issue of debentures.

The Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31 July 1929.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have the denomination CARMEL CAPITAL IV, S.à r.l.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares

6.1. Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at nine thousand one hundred Great Britain Pounds (GBP 9,100), represented by three hundred sixty-four (364) shares (parts sociales) of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each, all fully subscribed and entirely paid up.

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law, articles 200-1 and 200-2, among others, will apply. These Articles provide that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall be in writing.

6.2. Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting in accordance with both Article 8 of these Articles and Article 199 of the Law.

6.3. Profit participation

Each share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4. Indivisibility of shares

The Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners must appoint one person as their representative towards the Company.

6.5. Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with Articles 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6. Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1. Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors. The director(s) need not be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors.

The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2. Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors. The director, or the board of directors, shall have the power to carry out any act unless the Law provides for otherwise.

7.3. Representation and signatory power

Subject to Article 7.3 §2, in dealing with third parties as well as in legal proceedings, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the signature of at least two directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may delegate his/its powers for specific tasks to one or more agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine the agent's or agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of agency.

7.4. Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director. Such copies or extracts may be produced in judicial proceedings.

All directors shall be entitled to at least fourteen days' notice of meeting of the board. Directors may waive entitlement to such notice.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5. Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder shall possess a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, subject to the provisions of the Law, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital. Resolutions to alter the company's nationality require a unanimous vote in favor by the shareholders.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month June, at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors, in accordance with Article 200 of the Law, who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1. Fiscal year

The Company's fiscal year starts on 1st January and ends on the 31st December with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2006.

11.2. Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, less general expenses, amortization and expenses, represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in GBP)	% of share capital	Paid-up capital
TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED acting in its capacity as general partner for TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II	364	9,100	100%	100%
Total	364	9,100	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of nine thousand one hundred Great Britain Pounds (GBP 9,100) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately EUR 1,900.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by five directors:

- Mr Chris Barnes, born on 7 May 1968, in Slough, solicitor, residing at 28 Carson Road, London, SE21 8HU, England, is appointed as director,

- Mr Cormac O'Haire, born on 16 April 1965, in Dublin, Finance Director, residing at 17 Sutherland Road, Ealing, London W13 0DX, England, is appointed as director,

- Mr John Loveridge, born on 24 January 1943, in Guernsey, Fund Administrator, residing at Fort Complex, St Sampson, Guernsey, is appointed as director,

- Mr Stef Oostvoegels, born on 21 April 1962 in Brussels, attorney-at-law, residing at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, is appointed as director,

- Mr François Pfister, born on 25 October 1961 in Uccle, attorney at law, residing at L-2163 Luxembourg, 20, Avenue Monterey, is appointed as director,

2. The registered office of the Company shall be established at L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LTD, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Guernsey sous le numéro 39257, et ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HU, agissant en sa capacité de general partner pour les limited partnerships TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-A, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-B, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-C, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-D, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-E, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-F, dont le siège est situé à Two More London, Riverside, Londres, SE1 2AP, constituant TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II («TFCP II»),

ici représentée par Monsieur Gérard Maîtrejean, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 septembre 2006, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que

ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut, en outre, prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments de dette qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra, en outre, effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination: CARMEL CAPITAL IV, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1. Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à neuf mille cent livres sterling (9.100 GBP), représenté par trois cent soixante-quatre (364) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (25 GBP), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2. Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3. Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5. Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management

7.1. Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2. Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3. Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'au moins deux gérants.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire ou des mandataires et sa ou ses rémunération(s) (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4. Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Les gérants bénéficieront d'un délai de convocation de réunion du conseil d'au moins quatorze jours. Les gérants pourront librement renoncer à ce délai.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5. Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15^e jour du mois de juin, à 10.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, laquelle ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1. L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

11.2. Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à et aussi longtemps que celui-ci atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en GBP)	% de capital social	Capital libéré
TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LTD agissant en sa qualité de general partner de TERRA FIRMA CA- PITAL PARTNERS II	364	9.100	100%	100%
Total	364	9.100	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de neuf mille cent livres sterling (9.100 GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.900.

Résolution des/de l'associé(s)

1. La Société est administrée par cinq gérants, à savoir:

- M. Chris Barnes, né le 7 mai 1968, à Slough, avocat, demeurant au 28 Carson Road, London, SE21 8HU, England, est nommé gérant,
- M. Cormac O'Haire, né le 16 avril 1965, à Dublin, directeur administratif financier, demeurant au 17 Sutherland Road, Ealing, Londres W13 ODX, Angleterre, est nommé gérant,
- M. John Loveridge, né le 24 janvier 1943, à Guernsey, administrateur de fonds, demeurant à Fort Complex, St Sampson, Guernsey, est nommé gérant,
- M. Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962, à Bruxelles, avocat, demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, est nommé gérant,
- M. François Pfister, né le 25 octobre 1961, à Uccle, avocat, demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, est nommé gérant.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Maîtrejean, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, vol. 155S, fol. 39, case 8. – Reçu 133,51 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

J. Delvaux.

(110177.3/208/426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

MONTICELLO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 79.311.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02194, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(109176.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

MONTICELLO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 79.311.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02201, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(109177.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

ARCADIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven.
R. C. Luxembourg B 59.740.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05556, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(109179.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

COMPAGNIE DES ARTS ET ANTIQUITES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 32, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 84.965.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02482 et l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2003, enregistrée à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02480, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTABILITE CONSTANT

C. Linden

Mandataire

(111355.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

INTERNATIONALE BERATUNGS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 26.806.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02546 et l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2001, enregistrée à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02545, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTABILITE CONSTANT

C. Linden

Mandataire

(111345.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

104300

JEAN-LOUIS CHAPELLIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 25, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 81.396.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02559 et l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2003, enregistrée à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02557, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTABILITE CONSTANT

C. Linden

Mandataire

(111347.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

EURO NATUR PRODUKT US SERVICE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5443 Rolling, 9, rue d'Assel.
R. C. Luxembourg B 73.919.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02516 et l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2003, enregistrée à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02515, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTABILITE CONSTANT

C. Linden

Mandataire

(111356.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

SALON CABOVERDIANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 6, rue Auguste Charles.
R. C. Luxembourg B 74.114.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02500 et l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2003, enregistrée à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02499, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTABILITE CONSTANT

C. Linden

Mandataire

(111357.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

DILOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 25.680.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

(111421.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

BIKE WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 97.636.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

(111423.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

104301

HILOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 25.813.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

(111424.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

COLUMBUS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 49.102.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

(111425.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

LogReha, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 74.529.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

(111426.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

LogReha, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 74.529.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

(111428.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

HEBE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R. C. Luxembourg B 47.015.

L'an deux mille six, le deux octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société VERGERETTE & CO, une société constituée et existant sous les lois de la République des Seychelles, établie et ayant son siège social à Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, ici représentée par:

Monsieur Neil Medlyn, employé, demeurant professionnellement au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Panama-City (République du Panama), le 27 septembre 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, et agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société HEBE, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, avec un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, établie et ayant son siège social au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 47.015, constituée originellement sous la forme juridique d'une société anonyme et sous la dénomination de FIDUCIAIRE RESSOURCE S.A., aux termes d'une acte notarié dressé en date du 3 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 249 du 24 juin 1994.

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant acte dressé par le notaire soussigné, en date du 12 juin 2006, publié au Mémorial C, numéro 1757 du 20 septembre 2006, acte par lequel la Société a transformé sa forme juridique d'une société anonyme en société à responsabilité limitée avec changement de la dénomination sociale en celle adoptée actuellement,

a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la Société HEBE, S.à r.l., prédésignée, et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer aux fonctions de seul et unique liquidateur de la Société:

la société VERGERETTE & CO, une société constituée et existant sous les lois de la République des Seychelles, établie et ayant son siège social à Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Medlyn, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2006, vol. 907, fol. 40, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(110006.3/239/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

LogReha, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 74.529.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

(111429.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

StarPlus SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 72.359.

Die Bilanz zum 31. Mai 2006 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Mai 2006 abgelaufene Geschäftsjahr wurden einregistriert in Luxemburg am 13. Oktober 2006, Ref. LSO-BV03214 und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 17. Oktober 2006 hinterlegt.

Luxemburg, den 10. Oktober 2006.

Für StarPlus SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

V. Augsdorfer / T. Haselhorst

(111400.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

ETABLISSEMENTS C.P. BOURG (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 14, Millewee.
R. C. Luxembourg B 9.635.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange, le 11 octobre 2006.

Signature.

(111430.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

DSD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 95.729.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(111451.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**RICHARTS N.K.J., S.à r.l., AGENCE D'ASSURANCES, Société à responsabilité limitée,
(anc. RICHARTS N.K.J., S.à r.l. - BUREAU D'ASSURANCES ET DE CONSEILS).**

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 27, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 95.708.

L'an deux mille six, le deux octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Pierre Richarts, employé privé, demeurant au 27, rue de Dippach, L-4975 Bettange-sur-Mess,
- 2.- Madame Mariette Kaes, épouse Jean-Pierre Richarts, femme au foyer, demeurant au 27, rue de Dippach, L-4975 Bettange-sur-Mess,

ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Richarts, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bettange-sur-Mess;

- 3.- Madame Katja Richarts, épouse Claude Calmes, institutrice, demeurant au 9, rue de la Chapelle, L-4998 Sprinkange,

ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Richarts, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bettange-sur-Mess;

- 4.- Madame Nadine Richarts, épouse Serge Berkes, médecin-généraliste, demeurant au 78, Cité am Wenkel, L-8086 Bertrange,

ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Richarts, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bettange-sur-Mess.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée RICHARTS N.K.J., S.à r.l. - BUREAU D'ASSURANCES ET DE CONSEILS, avec siège social à L-4975 Bettange-sur-Mess, 27, rue de Dippach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.708, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1061 du 13 octobre 2003, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société en RICHARTS N.K.J., S.à r.l., AGENCE D'ASSURANCES.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. «La société prend la dénomination de RICHARTS N.K.J., S.à r.l., AGENCE D'ASSURANCES, société à responsabilité limitée.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et de donner à l'alinéa premier de l'article 2 des statuts la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.»

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Richarts, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2006, vol. 907, fol. 40, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(110007.3/239/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

**RICHARTS N.K.J., S.à r.l., AGENCE D'ASSURANCES, Société à responsabilité limitée,
(anc. RICHARTS N.K.J., S.à r.l. - BUREAU D'ASSURANCES ET DE CONSEILS).**

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 27, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 95.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(110008.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

HBI DORMAGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 113.226.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Signature.

(107094.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

BGP INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 97.795.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Signature.

(107098.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

CONSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 37.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06449, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour CONSA S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / S. Wallers

(107402.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.
